



Lundi 20 mars 2017

Communiqué de presse

Pays de la Loire et investissements d'avenir: Déjà plus de 1,09 milliard d'euros mobilisés et de nouvelles perspectives dans le PIA3

Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique a présidé le comité régional de suivi du programme des investissements d'avenir, le 20 mars 2017, en présence de Thierry Francq, commissaire général adjoint aux investissements, de Paul Jeanneteau, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire et des acteurs du territoire (autres collectivités, universitaires, chambres consulaires, ...).

Depuis 2010, l'État a engagé 2 générations de programmes d'investissement d'avenir pour un montant de 47 milliards d'Euros à l'appui de 6 axes stratégiques :

- l'enseignement supérieur, la recherche et la formation,
- la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique,
- les filières industrielles : développement des PME et ETI innovantes, consolidation des filières stratégiques de demain,
- le développement durable,
- l'économie numérique,
- la santé et les biotechnologies.

Les acteurs des Pays de la Loire se sont mobilisés pour répondre aux appels d'offres lancés par les opérateurs chargés d'animer ces différents axes, sous la supervision du commissariat général à l'investissement (CGI).

813 millions d'euros ont été engagés dans la région sur les deux générations de programmes, sans compter les 277 M€ en dotations placées dont seuls les intérêts produits sont utilisés par les porteurs de projet.

Le PIA apporte ainsi des financements pour la structuration de la recherche, a notamment permis la création de l'institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne, organismes de valorisation de la recherche, finance des dossiers industriels et collaboratifs tant dans l'économie numérique que la biotechnologie, les véhicules du futur, la transition énergétique... Il a récemment labellisé l'initiative – science – innovation – territoires – économie (I-SITE) NEXT.

Les Pays de la Loire ont expérimenté un volet régionalisé du PIA. Ce partenariat régional d'innovation, à travers le dispositif 'FTI-PIA', a permis de mobiliser, au profit de l'innovation des PME, 10 M€ du PIA et 10 M€ de la région. 69 projets ont été financés sur les domaines tels que l'informatique et l'électronique, la santé, les techniques avancées de production, l'alimentation, l'industrie maritime et l'industrie culturelle et créative.

Quelques exemples : le projet de l'entreprise Satisform explore un dispositif médical connecté de rééducation fonctionnelle, la société SMTC recherche un nouveau matériau composite, OEM Development a créé deux modules d'une machine de dialyse à domicile PHYSIDIA S3, Roboplanet a développé un robot magnétique de maintenance sur chantier naval et RM technologies a trouvé un nouveau matériau composite pour réservoir de carburant.

Le Gouvernement a mobilisé dans la loi de finances de 2017 dix milliards d'euro pour la troisième génération du PIA. Une enveloppe de 500 millions d'euros est réservée pour conduire des actions territorialisées. Le Gouvernement a ainsi lancé un appel à candidatures auprès des conseils régionaux pour qu'elles proposent leurs priorités touchant aux domaines suivants : soutien aux projets d'innovation des petites et moyennes entreprises (PME) les plus innovantes; accompagnement et structuration de filières, développement de l'ingénierie de formation. Dans les actions territorialisées retenues, pour chaque projet sélectionné, l'Etat et les régions financeront à parité.

Le CGI a enfin présenté l'appel à manifestation d'intérêt concernant les «territoires d'innovation», territoires laboratoires où des expériences, audacieuses et reproductibles au niveau national et international, pourront être menées par exemple dans l'urbanisme, les transports. Elles devront conjuguer des ambitions économiques et sociétales, être portées par des consortiums solides rassemblant les composantes publiques et privées, économiques et académiques. Elles impliqueront les habitants et usagers et devront porter une ambition de transformation du territoire.

La vigilance s'impose pour être prêt à saisir les occasions de développement de projets sur les territoires, au fur et à mesure que paraîtront les appels à projets ou les appels à manifestation d'intérêt nationaux. Les services de l'État seront mobilisés pour faire connaître ces appels et renseigner les acteurs du territoire sur les modalités et les critères d'éligibilité qui y seront définis.

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr - www.pays-de-la-loire.gouv.fr - [@Prefet44](https://twitter.com/Prefet44)